EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Le 17 septembre 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-140

OBJET : APPROBATION DE L'ETUDE « OPTIMISATION DU POLE ECONOMIQUE APT OUEST » REALISEE DANS LE CADRE DU FONDS VERT

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 46

Présents :
APT : M. Cédric MAROS, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Isabelle NOTARIANNI, M. Emmanuel LAURO, Mme Charlotte KHALFAOUI, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE, M. Patrick BONNET, Mme Roxane DALMASSO, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT représenté par Mme Cécile CHEVALIER
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par M. Gilles MARSETTI
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Pierre MARTIN, Mme Justine ESCHENBRENNER
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS représentée par Joëlle BLEUET
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Danièle PERRONE
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :
APT : Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER
GARGAS : Mme Florence QUAGHEBEUR

Procurations :
APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à Mme Charlotte KHALFAOUI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI
BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOYER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à Mme Christine FLORENT
ROUSSILLON : M. Patrick ICARD donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, notamment la compétence « Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la Communauté de communes »,

Vu, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment les dispositions relatives à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols,

Vu, la stratégie de développement économique approuvée par le Conseil communautaire le 19 octobre 2017, actualisée le 1er octobre 2021,

Vu, la délibération N°CC-2023-74 du 6 juillet 2023 approuvant l'arrêt de l'inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE) sur le territoire du Pays d'Apt Luberon,

Considérant, que le programme de redynamisation du pôle productif structurant d'Apt Ouest, qui s'est notamment concrétisé par la création du Pôle intercommunal de services aux entreprises, le Cap Luberon dans la zone industrielle des Bourguignons, la requalification du Parc de loisirs du Plan d'eau d'Apt, ainsi que les opérations de requalification des zones industrielles des Bourguignons et de Peyrolière 1, vise à revaloriser les sites économiques et à répondre aux enjeux de sobriété foncière et de Zéro Artificialisation Nette (ZAN),

Considérant, que ce programme s'inscrit dans une dynamique globale de développement économique du Pays d'Apt Luberon et contribue à la montée en gamme du Pôle d'activités Apt Ouest, notamment dans l'objectif de tendre vers les niveaux supérieurs de qualité du label régional PARC+,

Considérant, que le Pôle d'activités Apt Ouest a été retenu parmi les trois sites pilotes dans le cadre d'une mission portée par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), pour le compte de l'État et financée par le Fonds vert, intitulée « Vers une mobilisation efficiente des espaces de recyclage urbain dans les zones d'activités économiques et les zones commerciales », afin de servir de démonstrateurs des transformations à engager,

Considérant, que cette démarche vise, en cohérence avec les objectifs du ZAN, à accompagner l'État et les collectivités dans la transformation et le recyclage urbain des grands espaces économiques,

Considérant, que l'étude « Optimisation du Pôle économique Apt Ouest » qui s'est déroulée du 2 décembre 2024 au 5 février 2026 a permis d'identifier les fonciers mutables, les potentiels de densification ainsi que les secteurs présentant un intérêt stratégique pour une intervention prioritaire, permettant ainsi de définir une stratégie foncière à l'échelle du site,

Considérant, que cette stratégie foncière est issue d'une démarche collective et partenariale, associant, au travers de plusieurs ateliers de travail, les élus, les représentants de l'État, les techniciens, les partenaires et les entreprises du territoire,

Considérant, que l'identification des fonciers mutables et des potentiels de densification a permis de hiérarchiser les secteurs d'intervention et de distinguer les secteurs prioritaires des secteurs non prioritaires,

Considérant, que cette démarche s'est concrétisée par la mise en place d'un comité foncier chargé d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie foncière, synthétisée dans le livret réalisé en août 2026 et annexé à la présente délibération,

Considérant, que les conclusions de cette étude constituent un outil d'aide à la décision pour la Communauté de communes dans la définition et la mise en œuvre de sa politique foncière en matière de développement économique,

Considérant, l'avis favorable de la Commission Développement économique, attractivité du territoire et Parc de loisirs du Plan d'eau, émis le 31 août 2026,

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Le Président propose de délibérer.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, la synthèse de l'étude « Optimisation du Pôle économique Apt Ouest » réalisée dans le cadre du Fonds vert, annexée à la présente délibération,

Autorise, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à intervenir à toutes les formalités associées.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
Mme Ines MAYSTRE

Le Président,
M. Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 30/09/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

CC-2026-140

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

PAYS D'APT LUBERON

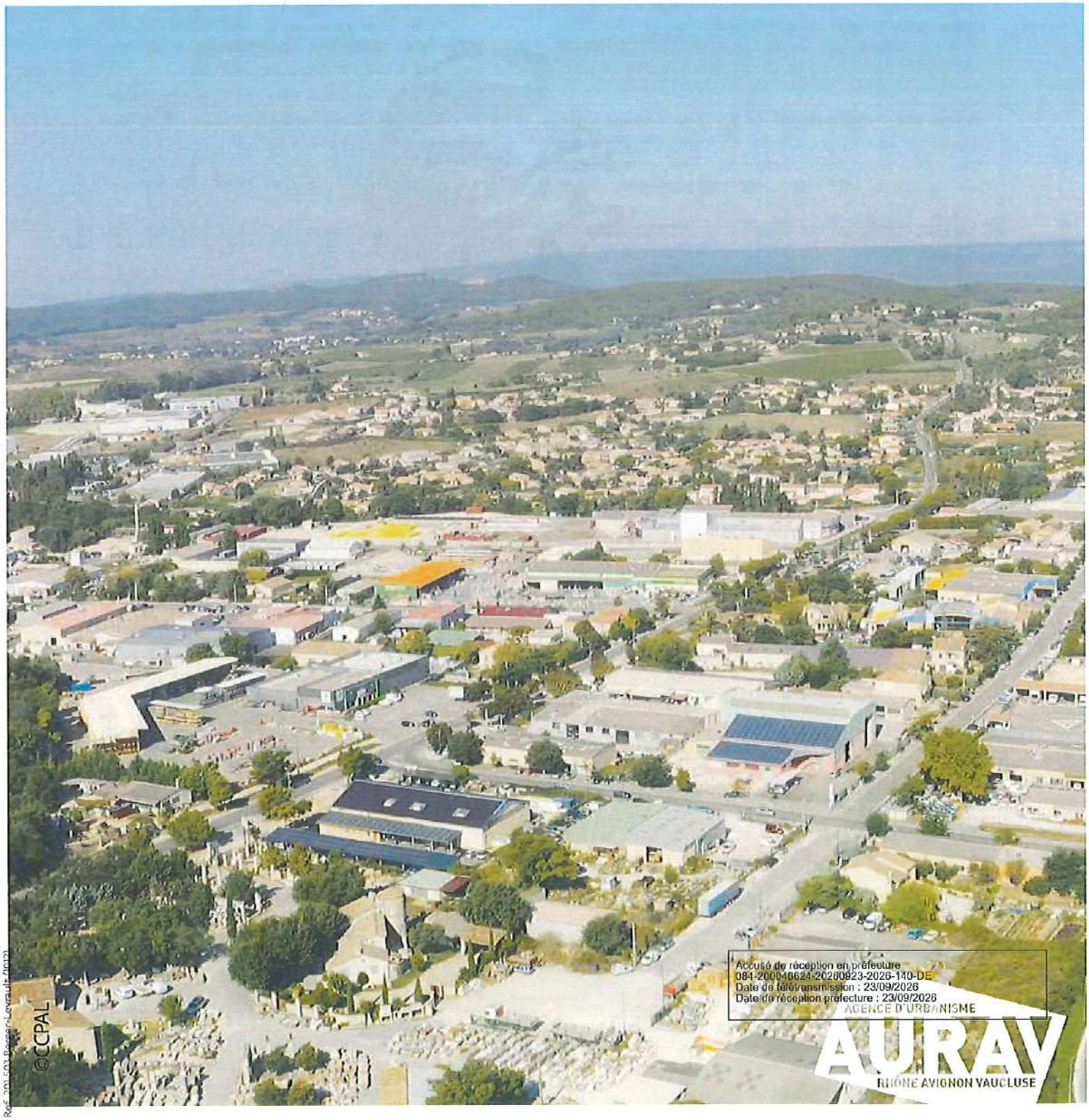
PRÉFECTURE DE VAUCLUSE

FRANCE NATION VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer

Août 2026

Optimisation du pôle économique Apt Ouest

Synthèse de l'étude réalisée dans le cadre du Fonds vert



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

AGENCE D'URBANISME
AURAV
RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

Rap_20150[illegible]Rapport-Levraults.indd

CADRE DE LA MISSION

Cette mission a été réalisée dans le cadre d'une convention Fonds vert entre l'État et l'AURAV.

Le cadre de la mission est de mobiliser de manière efficiente les espaces économiques pour mettre en œuvre le ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

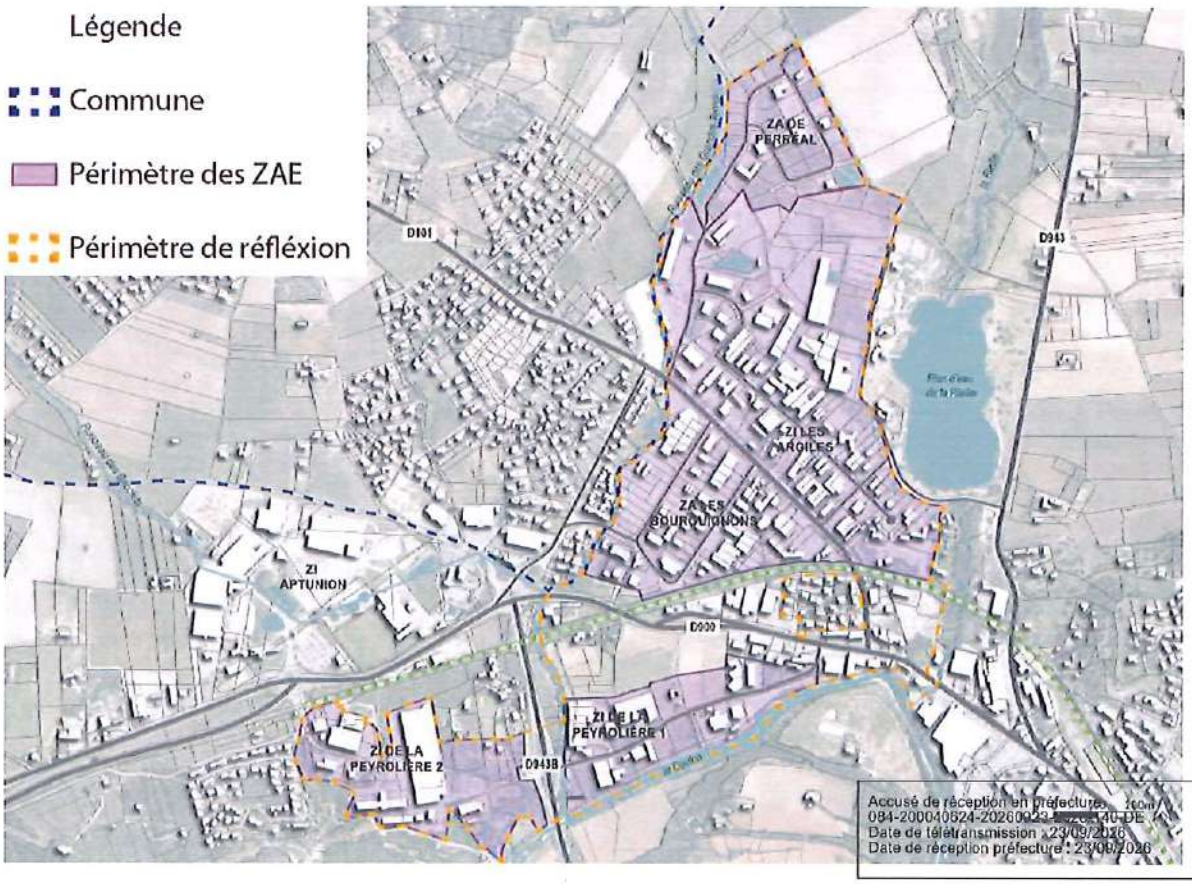
Pour cela, l'étude s'est portée sur l'analyse des potentiels d'optimisation du secteur économique Apt Ouest, permettant la mise en place d'une stratégie foncière sur le site.

Face à la raréfaction du foncier économique, la mise en œuvre de la sobriété foncière est devenue un enjeu central pour les collectivités. En Vaucluse, **604 hectares d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ont été consommés** pour la création d'activités entre 2011 et 2024. De plus, entre 2021 et 2023, l'activité économique est responsable de **29 % de la consommation foncière totale**, ce qui souligne l'urgence de rationaliser et d'optimiser l'usage du foncier.

L'optimisation et la requalification des zones économiques existantes constituent ainsi une opportunité stratégique, permettant à la fois de concilier développement économique et gestion raisonnée du territoire, tout en apportant des bénéfices concrets à l'ensemble des acteurs :

- pour les collectivités, elle permet d'augmenter les recettes fiscales, d'optimiser les coûts d'entretien, de renforcer l'attractivité du territoire et de rationaliser l'usage du foncier tout en anticipant la formation de friches ;
- pour les entreprises, elle offre la possibilité de réduire les investissements initiaux, de mutualiser des espaces et services, de renforcer les coopérations locales et de bénéficier de foncier pour pouvoir se développer ;
- pour les propriétaires, elle accroît la valorisation des biens ;
- enfin, pour les employés, elle favorise l'accès à davantage de services et d'équipements.

Le périmètre d'étude :



Accusé de réception en préfecture
084-200040524-20260923-[illegible]-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

CALENDRIER DE LA MISSION

2 décembre 2024
Réunion de cadrage

20 janvier 2025
Atelier n° 1 : Présenter la mission, partager les éléments de connaissance de la zone et préciser les attentes.

Participants :
– élus CCPAL ;
– techniciens CCPAL : service développement économique ;
– techniciens ville d'Apt : service urbanisme et programme PVD ;
– AURAV, DDT, CCi, CMA, VPA, PNRL.



15 avril 2025
Atelier n° 2 : Identification du potentiel de densification

Participants :
– élus CCPAL ;
– techniciens CCPAL : service développement économique,service planification et habitat, service urbanisme ;
– techniciens ville d'Apt : service urbanisme ;
– AURAV, DDT, CCi, CMA.



19 juin 2025
COTECH : présentation du potentiel de densification et de l'accompagnement possible par l'EPF

Comité foncier n° 1 : échange sur les ventes en cours, DIA, PC...

5 février 2026
Comité de site : présentation de la démarche aux entreprises, présentation des résultats du questionnaire, présentation des pistes d'évolution

Comité foncier n° 2 : échange sur les ventes en cours, DIA, PC...

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

IDENTIFICATION DU FONCIER MUTABLE

La méthodologie utilisée

Étape 1 : État des lieux et diagnostic

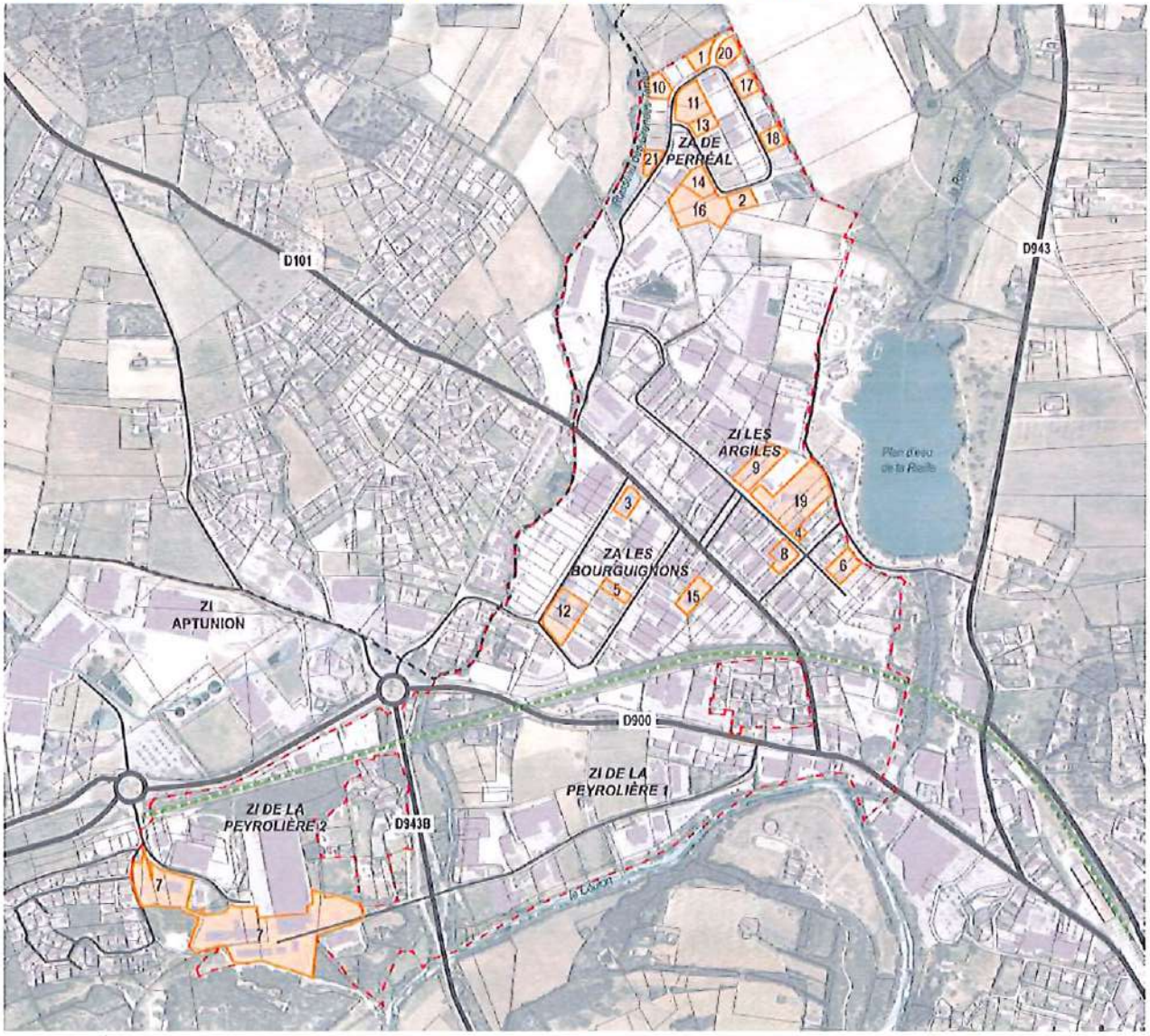
Objectifs :

- Déterminer un périmètre d'étude ;
- Connaître les dynamiques du marché du foncier sur le secteur :
 - prix moyen,
 - dynamique des ventes,
 - dynamique des entreprises (investissement sur leur foncier).

Les ressources mobilisées :

- Les données de demande de valeur foncière (DVF) pour connaître les prix de vente et la dynamique de la zone ;
- Le service instructeur de la collectivité pour lister les permis de construire (PC) déposés, les permis d'aménager (PA) ou les déclarations de projet...

Les PC déposés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024.

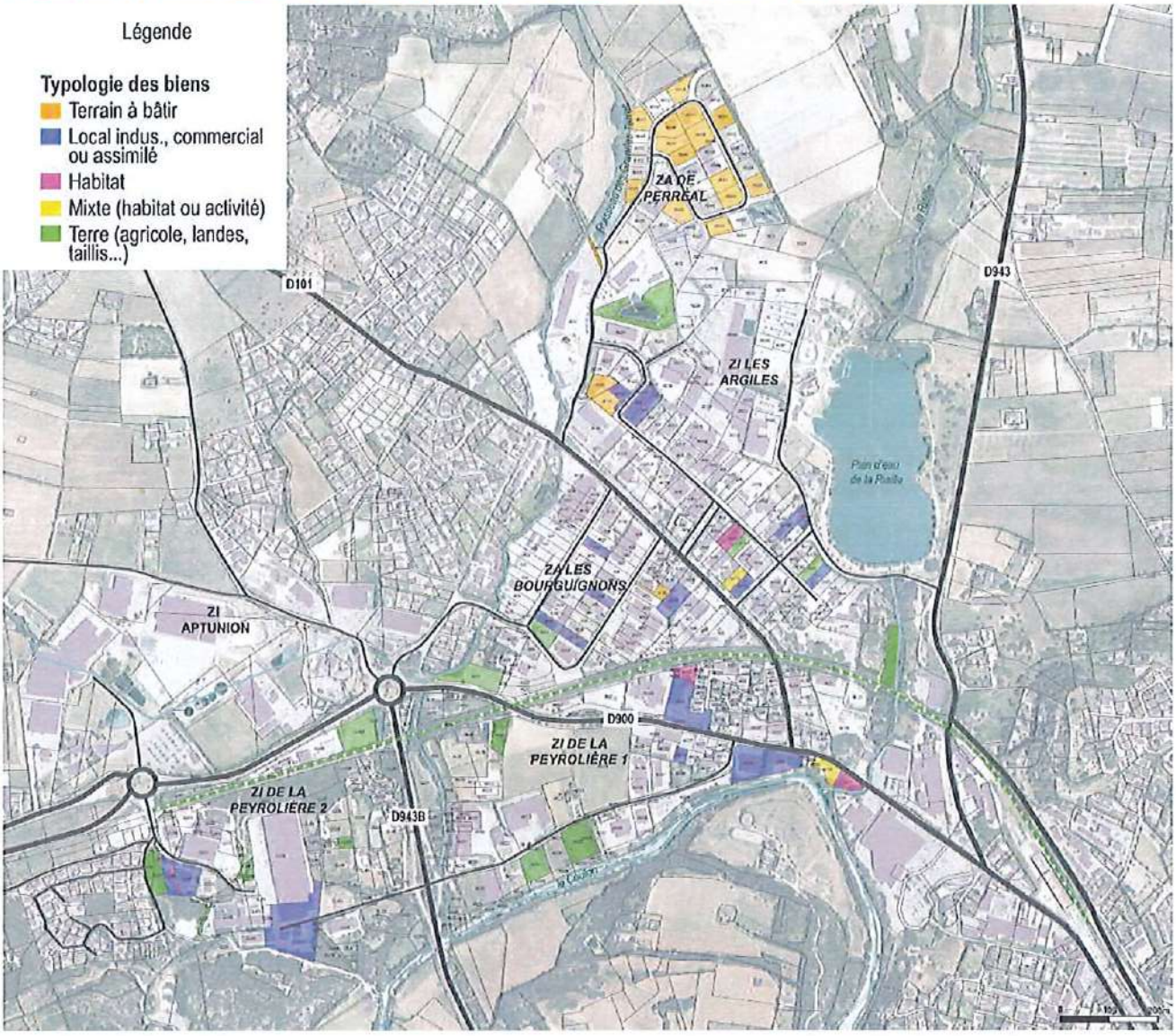


Le nombre de permis déposés sur Perréal s'explique par la commercialisation récente des lots à bâtir.

Sur la ZI des Argilles et la ZA de Bourguignons, des permis démontre un certain dynamisme du pôle économique Apt ouest.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Les ventes réalisées entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025 (Fichiers DVF)



Prix de vente

- Parc d'activités économiques de Perréal : 45 €/m² (terrain à bâtir), avec une surface moyenne des terrains de 1680 m² ;
- Prix moyen des terrains à bâtir sur le reste du secteur : 48 €/m², avec une surface moyenne des terrains de 2800/m² ;
- Prix moyen au m² bâti : 738 €, avec une surface moyenne des terrains de 1100 m².

Le nombre de PC déposés sur le site Apt Ouest démontre le dynamisme du secteur.

Les ventes sur Pérréal s'expliquent par la commercialisation récente de la zone.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Étape 2 : Analyse foncière et des capacités de mutabilité

Objectif : Identifier les gisements fonciers disponibles et leur capacité de mutation.

Méthode utilisée :

- Déterminer le foncier disponible,
- Identification des différentes contraintes environnementales et réglementaires ;
- Une analyse croisée des précédents indicateurs a permis d'établir un certain degré de mutabilité et une hiérarchisation des gisements fonciers identifiés.

Une première analyse brute a été réalisée. Elle a consisté à identifier toutes les parcelles qui peuvent faire l'objet d'une densification à savoir :

- les parcelles non bâties ;
- les espaces de stockage ;
- les fonds de parcelle sous-utilisés.

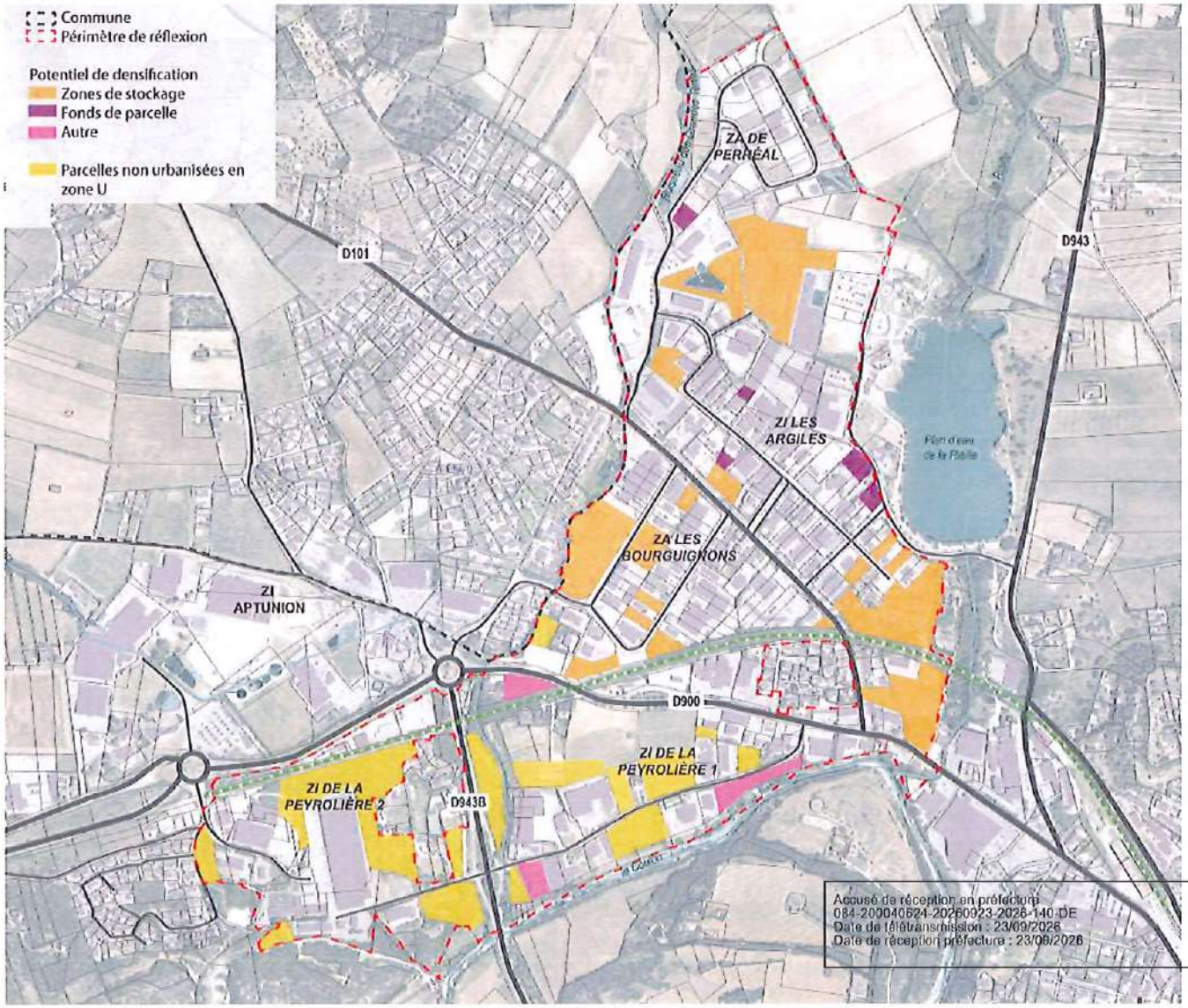
Cette première analyse a permis d'identifier les stocks théoriques, il a été nécessaire de préciser le potentiel par croisement avec les données des contraintes environnementales (ZIEFF, Natura 2000, ...), les zones à risque (PPRi, PPRIF, ...), les outils réglementaires des documents d'urbanisme (espaces boisés classés, emplacements réservés...).

Le potentiel de densification a ensuite été affiné en atelier afin d'identifier les parcelles les plus pertinentes à faire évoluer.

Exemples de critères de sélection :

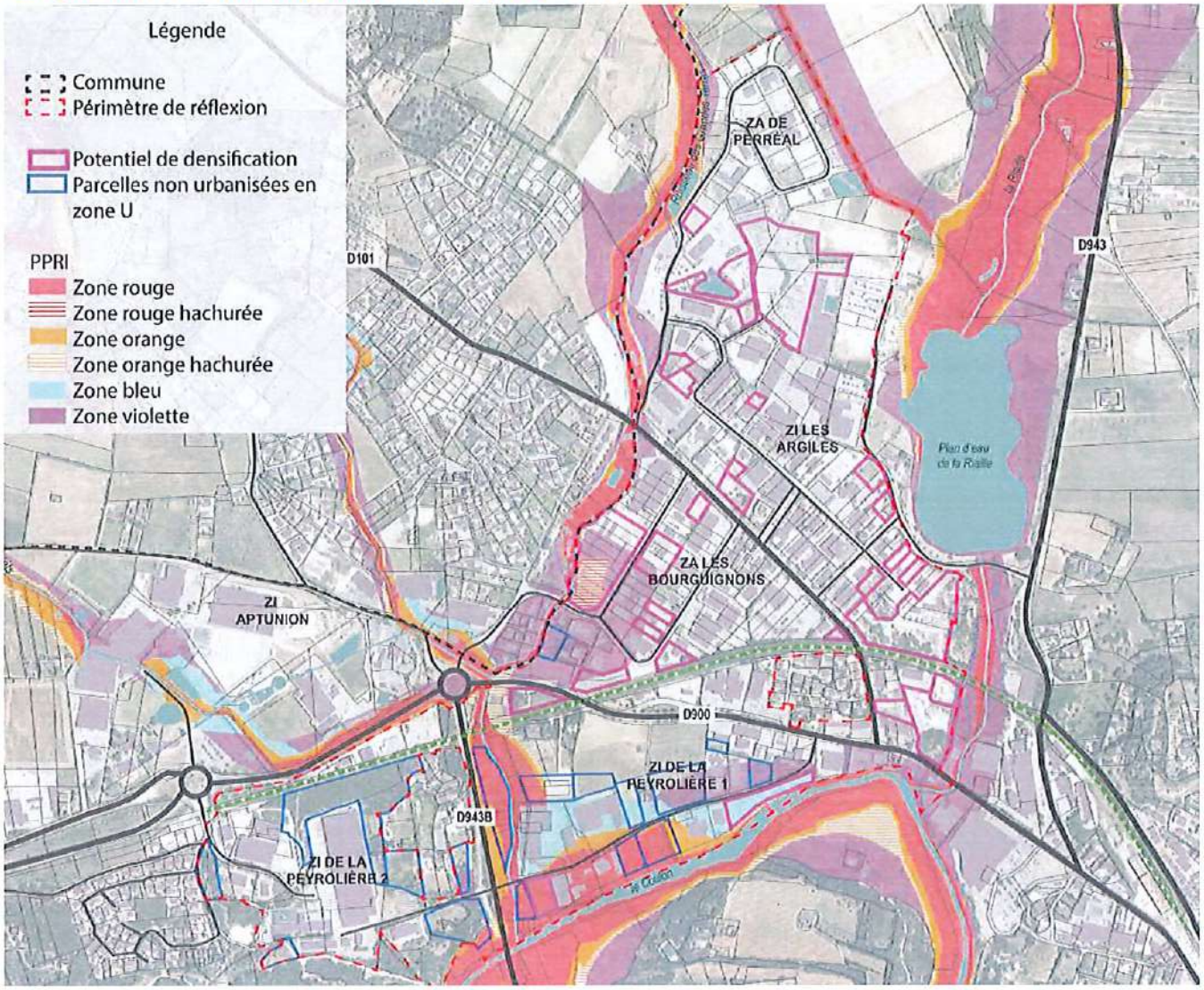
- Une superficie supérieure à 2000 m² ou la possibilité de remembrement avec les parcelles voisines ;
- Une emprise bâtie inférieure à 40 % de la surface foncière ;
- Des conditions d'accessibilité favorables ;
- La possibilité d'un changement de destination vers une activité productive ;
- Les possibilités de surélévation du bâti.

Identification des potentiels de densification brute



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Les potentiels de densifications mis en perspectives avec le PPRi



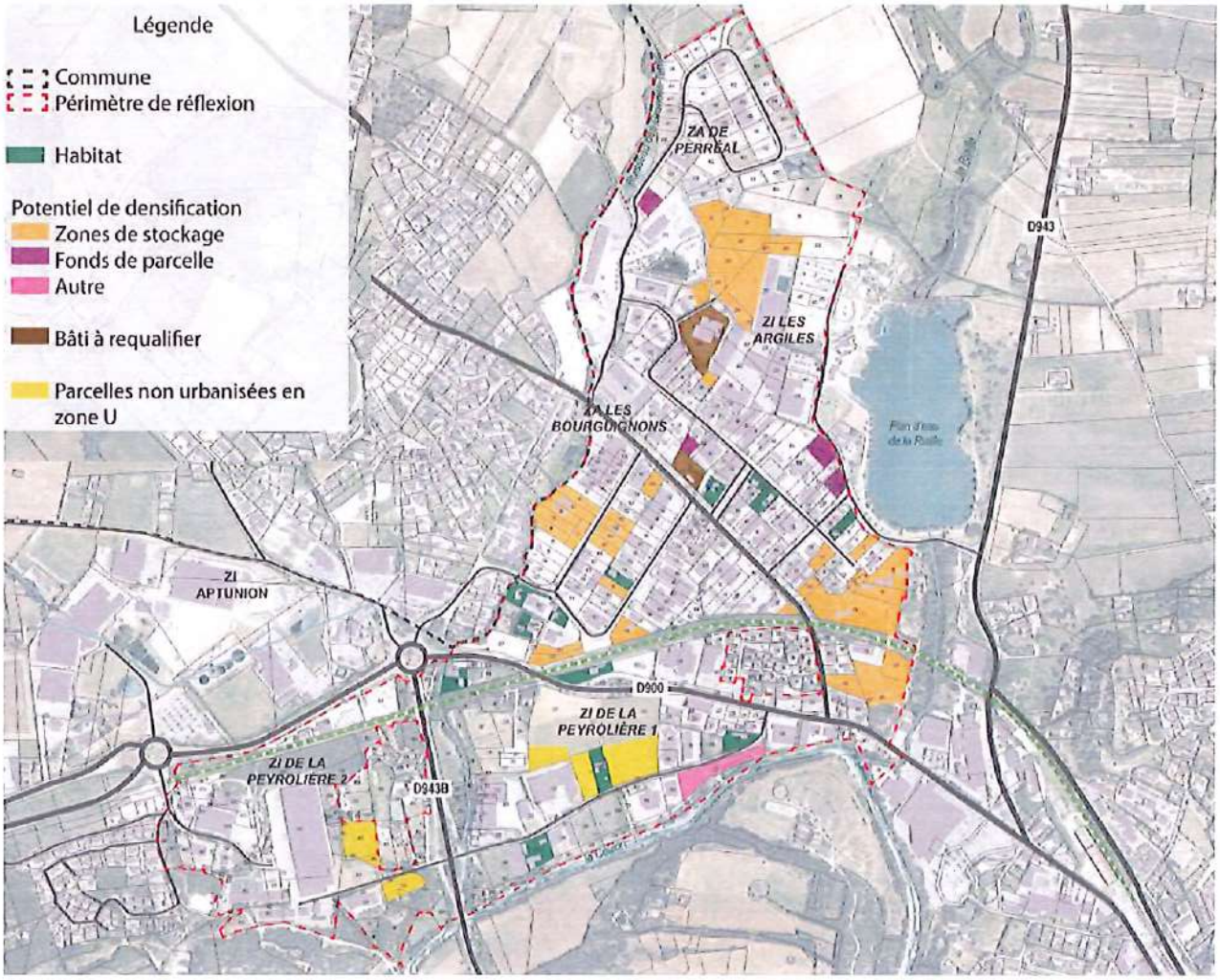
Ce que permet le PPRi

Zonage	Création bâti	Extension bâti	Parking	Cote de référence
Zone rouge	X	Max 20% de l'existant au dessus de la cote de ref.	X	+2,5m du TN
Zone rouge hachurée	X	X	X	+2,5m du TN
Zone orange	X	Max 20% de l'existant au dessus de la cote de ref.	✓	+1,2m du TN
Zone orange hachurée	X	Max 20% de l'existant au dessus de la cote de ref.	✓	+0,7m du TN
Zone bleu	Au dessus de la côte de ref.	Max 50% de l'existant	✓	+0,7m du TN
Zone violette	Au dessus de la côte de ref.	Autorisé	✓	+0,7m du TN

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Les potentiels de densification retenus suite à l'atelier du 15 avril 2025



Potentiel de densification :

Zones de stockage : 58800 m²

Fonds de parcelle : 6800 m²

Parking : 4872 m²

Parcelles non urbanisées en zones U : 22000 m²

Parcelle avec bâti à requalifier : 10700 m²

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Étape 3 : Définition des secteurs stratégiques

Objectif : Prioriser les secteurs d'intervention pour planifier la mutation de la zone.

La hiérarchisation des secteurs a été réalisée lors de l'atelier du 15 avril 2025, selon 3 priorités d'interventions :

Secteur prioritaire d'intervention :

- Examiner systématiquement, lors des comités fonciers, les projets prévus sur ce secteur (DIA, PC, DP...) ;
- Secteur pouvant être envisagé pour un conventionnement avec l'EPF.

Secteur de veille active :

- Examiner au cas par cas les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), Permis de Construire (PC), Déclaration Préalable (DP)...

Secteur d'observation et de connaissance :

- Veille sur les DIA pour se tenir au courant de la dynamique du pôle d'activités (nombre de ventes, prix...)

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

LES SECTEURS STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS :

Légende

Commune
Périmètre de réflexion

Définition des secteurs stratégiques

Secteur prioritaire d'intervention

Secteur de veille active

Secteur d'observation et de connaissance

Secteur « prioritaire d'intervention »

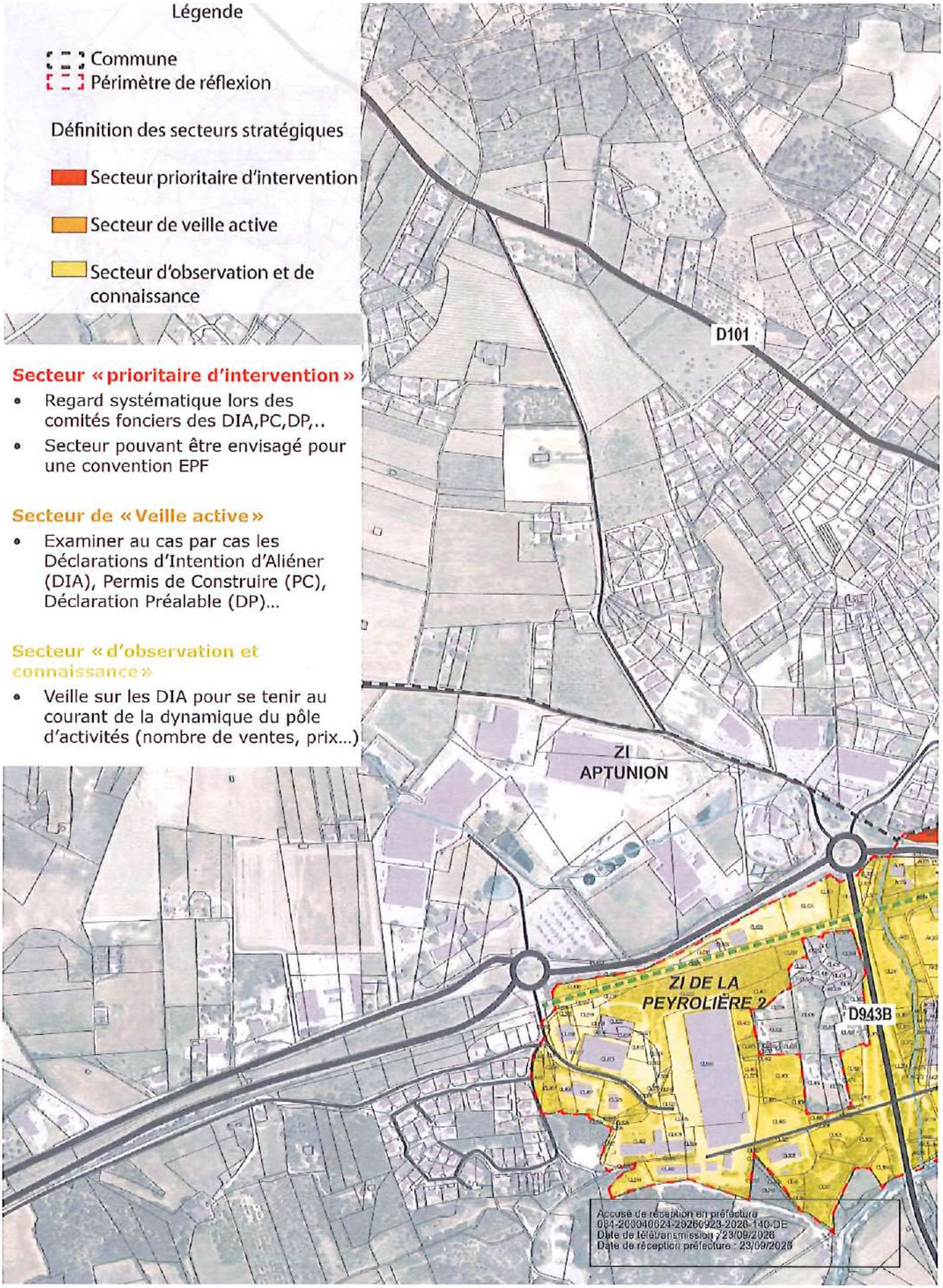
- Regard systématique lors des comités fonciers des DIA,PC,DP,..
- Secteur pouvant être envisagé pour une convention EPF

Secteur de « Veille active »

- Examiner au cas par cas les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), Permis de Construire (PC), Déclaration Préalable (DP)...

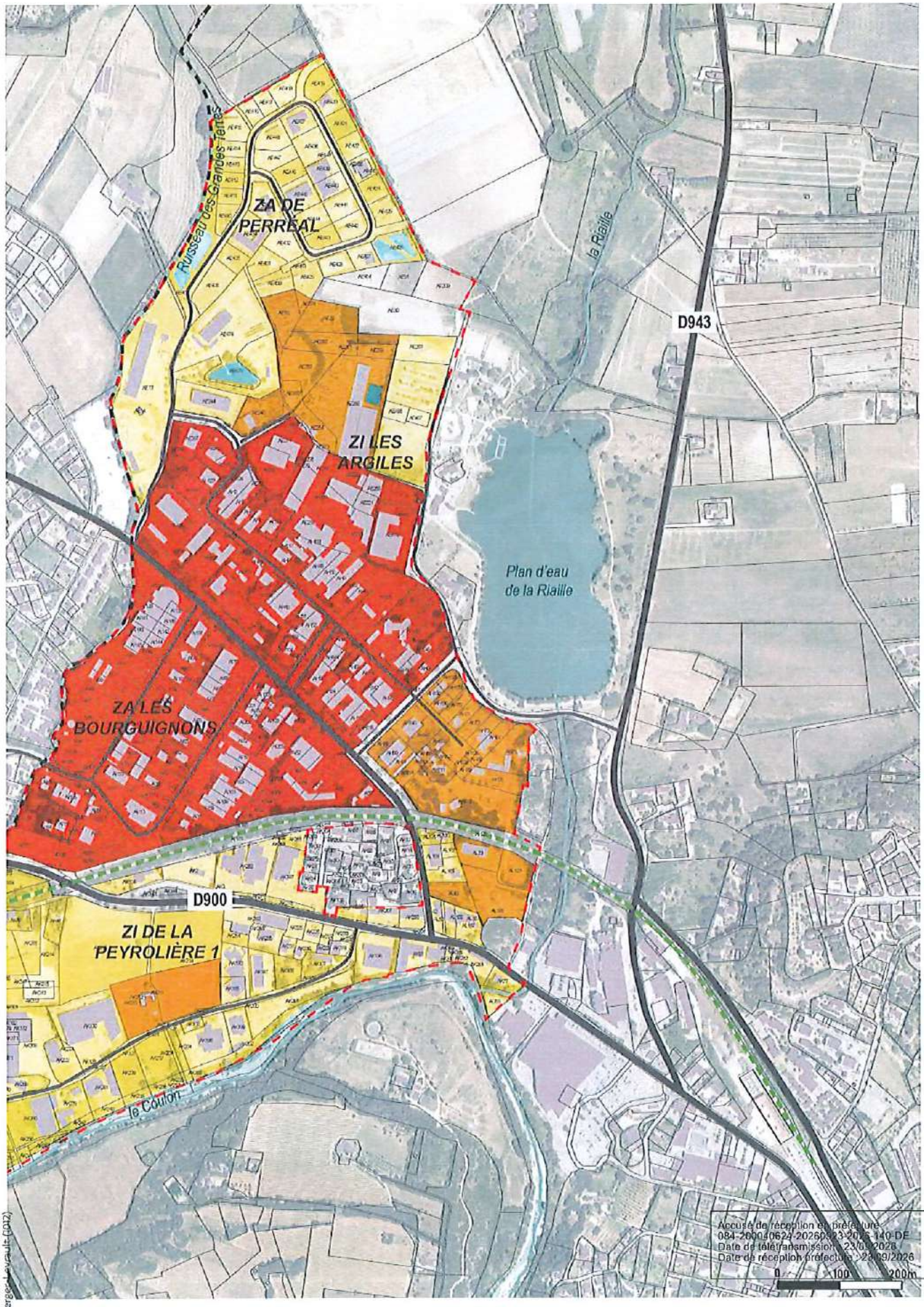
Secteur « d'observation et connaissance »

- Veille sur les DIA pour se tenir au courant de la dynamique du pôle d'activités (nombre de ventes, prix...)



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

une hiérarchisation des priorités d'intervention



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (012)

LE COMITÉ FONCIER

Les objectifs du comité foncier

- L'interconnaissance entre les différents services de la ville et de la communauté de commune Pays d'Apt Luberon (CCPAL).
- Discuter des DIA pour identifier celles où la collectivité a intérêt à préempter,
- Échanger sur les DP, PA et PC déposés,
- Présenter les études en cours de réflexion (modification PLU, projets...),
- Échanger sur les dynamiques en cours : entreprises souhaitant s'étendre ou s'implanter, fermeture d'entreprise...,
- Ne pas passer à côté d'une opportunité foncière.

Fréquence des comités fonciers

> 1 comité foncier par semestre :

- Un en mai/juin
- Un en novembre/décembre

> Déclenchement d'un comité foncier exceptionnel si une DIA tombe sur un site stratégique.

Méthodologie de traitement des DIA

Ville d'Apt

La ville d'Apt réceptionne les DIA.

A réception des DIA, la ville doit vérifier si la DIA se situe dans les secteurs stratégiques identifiés.

Si la DIA est située dans le périmètre de réflexion, la DIA est transmise à la CCPAL.

CCPAL

La CCPAL analyse les DIA transmises par la commune :

- Identifie le secteur dans lequel est se situe : secteur prioritaire, secteur de veuille active ou secteur d'observation.
- Vérifie si la vente ne va pas à l'encontre des objectifs de la stratégique économique du territoire.

Si la DIA est stratégique, un échange est planifié avec la ville pour déclencher la mise en place d'un comité foncier exceptionnel.

Méthodologie du comité foncier et répartition des tâches

Ville d'Apt

Présente les différentes autorisations d'urbanisme (DP, PA, PC) qui sont en cours sur le périmètre des DIA.

Elle informe des études et projets qu'elle a sur la zone et elle partage les informations sur les dynamiques en cours dont elle a connaissance.

CCPAL

La CCPAL prépare l'ordre du jour et le support qui sera présenté lors du comité foncier.

Elle informe des études et projets qu'elle a sur la zone et elle partage les informations sur les dynamiques en cours dont elle a connaissance.

Les participants au comité foncier

Ville d'Apt

- Le service urbanisme.

CCPAL

- Le service urbanisme,
- Le service développement économique,
- Le service planification et habitat.

Des élus si une décision politique est nécessaire.

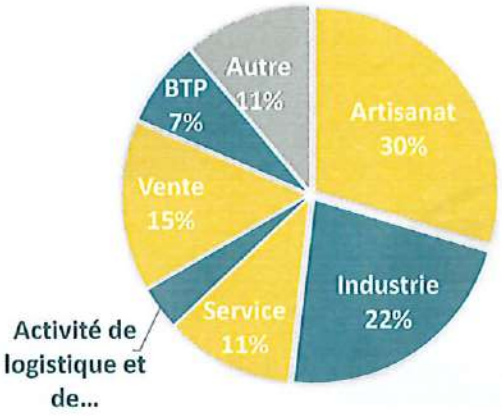
En fonction des sujets traités d'autres participants peuvent participer aux comités fonciers.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

SYNTHÈSE DES BESOINS DES ENTREPRISES

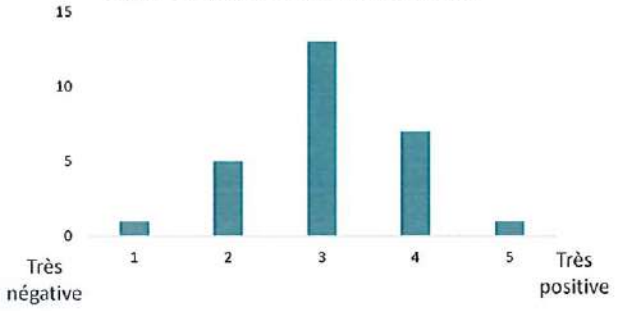
Un questionnaire à destination des entreprises a été réalisé entre juin et octobre 2025 et a recueilli **27 réponses**.

Des répondants aux profils variés



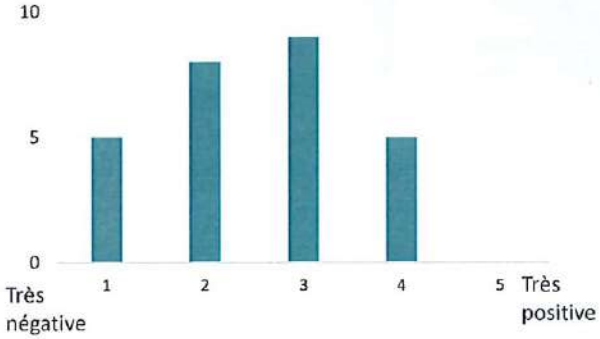
Une perception plutôt positive de la qualité de la zone

Quelle est votre image des espaces publics de votre zone ?



Une perception disparaître des services présents sur la zone et une identification de certains manques

Les services (restauration, espace de convivialité...) présents au sein de la zone d'activités vous paraissent-ils satisfaisants ?



Selon vous, quels sont les services manquants ?

RESTAURATION (x11)

SERVICES POSTAUX (x5)

MÉDECIN (x2)

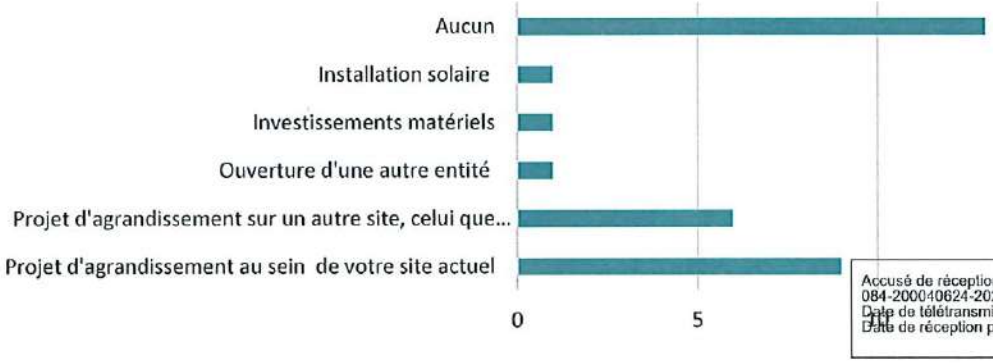
PLUS D'ENTRETIENS DES FOSSÉS ET ESPACES VERTS (x2)

« Bornes de recharge électriques pour voitures, trottinettes, vélos »

« Des espaces de convivialité et aires vertes »

Des projets variés et des entreprises qui souhaitent majoritairement rester sur leur zone

Quels sont vos projets ?

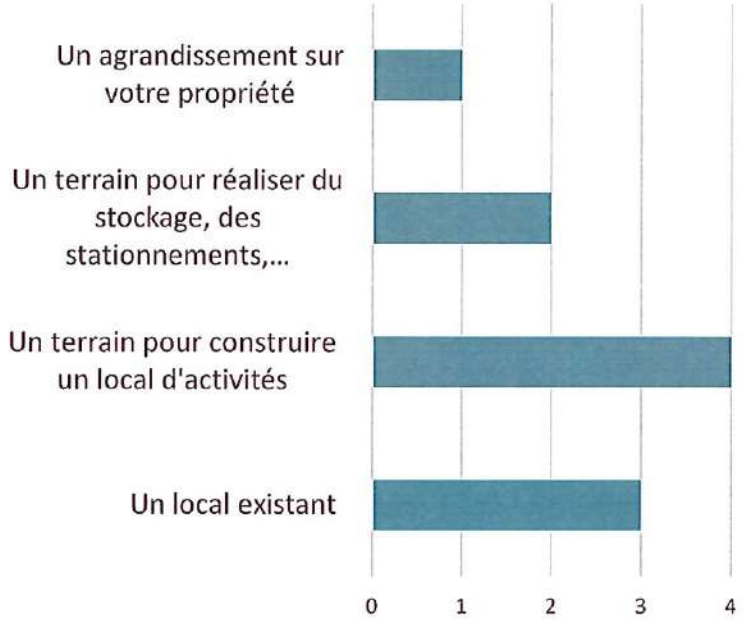


Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

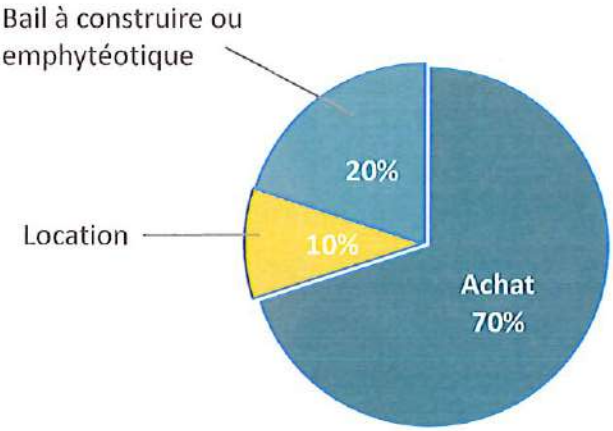
Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Les entreprises cherchent majoritairement à acheter un terrain pour concrétiser leurs projets.

Qu'est-ce que vous recherchez ?

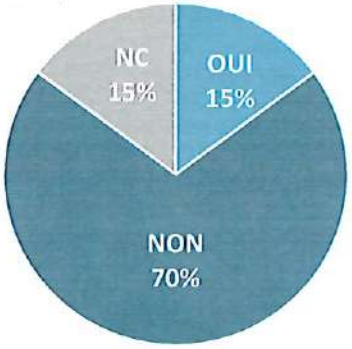


Quel type de transaction recherchez-vous ?

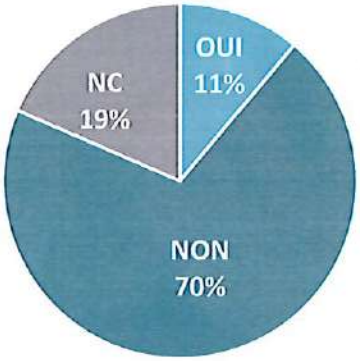


Peu d'entreprises sont prêtes à vendre ou mutualiser une partie de leur parcelle. Seule une mutualisation de services leur semble envisageable.

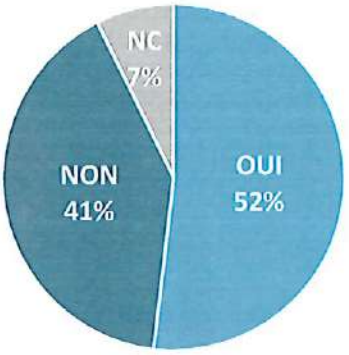
Mutualiser une partie de votre parcelle avec une autre entreprise ?



Vendre une partie de parcelle que vous n'utilisez pas ?

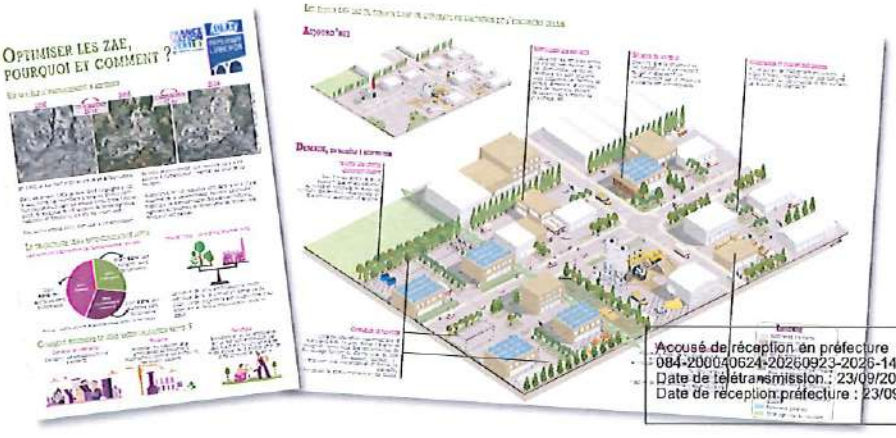


Mutualiser des services avec d'autres entreprises ?



Les réponses au questionnaire mettent en évidence la nécessité de sensibiliser les entreprises aux enjeux de sobriété foncière au sein des ZAE. Leur transformation ne pourra aboutir que si les entreprises, qui détiennent plus de 70 % du foncier, s'engagent pleinement dans cette démarche.

Une sensibilisation des entreprises a été réalisée lors du comité de site du 5 février 2026.



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260923-2026-140-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026